

• (1530)

Mais on demande aux députés d'approuver les yeux bandés un pouvoir d'emprunt pour un gouvernement qui, et j'espère le démontrer plus tard, ne s'est pas révélé financièrement responsable vis-à-vis du peuple canadien. Les gens imaginent que le gouvernement rend des comptes aux députés, au Parlement du Canada, et que nous sommes responsables devant la population. Mais le ministre des Finances (M. Lalonde), lorsqu'il a présenté son budget, a ajouté d'un coup de plume 200 millions de dollars pour sauver sa peau, pour sauver la face. D'un trait de plume, le ministre ajoutait 200 millions de dollars pour modifier le budget qu'il avait divulgué par son comportement stupide devant les caméras.

Je ne comprends pas pourquoi l'on est aussi pressé de voir ce projet de loi adopté, mais je présume que si on en précipite l'adoption, comme le gouvernement semble le désirer, il n'aura plus l'occasion, pendant le reste de l'année financière, d'examiner les dépenses publiques. Ce gouvernement et les membres du NPD qui le soutiennent ont plus ou moins la même politique. Le chef du NPD déclarait, en mars 1983, selon *Grainews*:

Ce que nous ferons, c'est exprimer avec émotion la nécessité d'agir, plutôt que de nous préoccuper des détails des mesures à prendre.

C'est ce que nous voyons. La politique, c'est de ne pas se préoccuper des questions d'argent. Procurons-nous-le, dépensons-le et espérons qu'à long terme il y aura quelques bons résultats. C'est une politique d'absence de planification, d'absence de priorités et de refus de ramener le taux de chômage qui ravage ce pays, au-dessous de 10 p. 100. C'est une politique en vertu de laquelle on continuera à emprunter de l'argent et à le jeter par les fenêtres, dans l'espoir qu'une partie tombera en terrain favorable et que les Canadiens en profiteront.

Ce sont les contribuables qui assument le coût de ce projet de loi. Ils devront déboursier 5.7 milliards de dollars de plus en impôts au cours des quatre prochaines années. Le prochain gouvernement et la prochaine génération hériteront de ce fardeau, de ces dettes, que le gouvernement nous a imposés.

Le gouvernement parle d'accélérer la réalisation de certains projets. En tout cas, il accélère les dépenses. Ces 15 dernières années, les dépenses gouvernementales ont augmenté de presque 700 p. 100. Depuis la réélection du gouvernement, en 1980, les dépenses, d'après les comptes nationaux, se sont accrues de 84 p. 100. Les dépenses publiques représentent maintenant 26 p. 100 du produit national brut du Canada. Plus du quart de notre production va directement au gouvernement, qui le dépense. Quels ont été les résultats, monsieur le Président?

En 1970-1971, le déficit atteignait 370 millions de dollars et le taux de chômage s'élevait à 5.7 p. 100. En 1975-1976, on avait un déficit de 5.4 milliards et un taux de chômage de 7 p. 100. Nous prévoyons maintenant que le déficit dépassera 31 milliards dette année, tandis que le taux de chômage atteint un sommet, 12 p. 100. Que l'on prévoie des déficits de l'ordre de 25 milliards de dollars par année pour les quatre prochaines années et un taux de chômage bien supérieur à 10 p. 100 pendant cette même période démontre que le gouvernement, en dépensant son argent comme il l'a fait et en abusant du pouvoir, n'a pas réduit le chômage. Il n'a pas aidé les gens en quête d'un emploi.

Pouvoir d'emprunt

Un déficit de 30 milliards équivaut à environ \$1,200 par homme, femme et enfant. Le gouvernement endette chaque famille moyenne de quatre personnes de près de \$5,000, car c'est à ce montant que s'établissent, par famille moyenne, les emprunts du gouvernement. Ces gens devront rembourser cette dette en acquittant des impôts plus lourds.

Où le gouvernement aurait-il pu épargner de l'argent? Dans quels cas aurait-il pu se dispenser de gaspiller l'argent que les contribuables gagnent à la sueur de leur front et qu'ils auraient voulu mettre de côté pour les jours plus sombres ou leurs vacances? Le gouvernement n'était pas obligé d'affecter \$350,000 à une campagne publicitaire trompeuse au Québec sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement n'avait pas besoin de dépenser \$300,000 de plus dans l'ouest du Canada pour publier un bulletin de quatre pages, lequel renferme divers renseignements qui contredisent ceux d'une petite brochure qu'il a envoyée auparavant à tous les détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé, et dont la publication a coûté \$350,000. Il a consacré plus de 1 million de dollars à la publicité concernant la modification du tarif statutaire du grain. Le gouvernement aurait pu aborder la question à la Chambre des communes, qui en aurait saisi un comité, où nous aurions pu en discuter. Certains auraient pu présenter des instances à l'étape du comité. Cette façon de procéder n'aurait rien coûté aux contribuables. Mais ce n'est pas tout.

Voyons un peu les dépenses effectuées par le comité permanent des transports. Je suppose qu'en raison des changements apportées à son budget ce comité aura, pour l'année financière 1983-1984 des frais de déplacements pour des personnes autres que son personnel, notamment les experts dont il va retenir les services. Ce poste est de \$145,000, et il n'était pas prévu l'an dernier. Voyons un peu combien ce comité compte dépenser pour ses procès-verbaux et ses délibérations. L'an dernier, le comité permanent des transports a prévu \$57,000 dans son budget. Ce montant est passé aujourd'hui à \$98,000. Pour l'année prochaine, l'ensemble des dépenses à ce titre s'élèvera sans doute à \$110,000. Voyons un peu les dépenses de ce comité au chapitre de la publicité. Elles s'élèvent à \$50,000. Et les services d'experts? Le montant prévu est de \$300,000. Nous en venons maintenant à la question des locations. Si les audiences du comité ont lieu à Ottawa, il n'y a pas de locaux à louer. Le poste prévu est de \$25,000. Quant au montant des frais divers, il est de \$115,860. Les frais divers, un tout petit poste.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre courtoisie. Permettez-moi de répéter que je déplore vivement les dépenses du gouvernement actuel.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, c'est la troisième fois en quatre mois que je prends la parole sur un projet de loi d'emprunt. La première fois, sauf erreur, j'ai essayé de faire comprendre à la Chambre que le Canada devait réduire les taux d'intérêt. La deuxième fois, j'ai suggéré une ou deux façons de faire baisser les taux d'intérêt et, cette fois-ci, je vais tout simplement recourir à une technique qui, je pense, est mentionnée dans le projet de loi.